

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 24 juillet 2020.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

À l'échelle mondiale : Au 21 juillet 2020, il y avait eu plus 14,8 millions d'infections dans le monde, avec une augmentation d'environ 12 % des nouveaux cas en une seule semaine. La grande partie de cette augmentation a eu lieu aux États-Unis, au Brésil et en Russie. Les États-Unis sont le pays dans le monde où la multiplication des cas est la plus forte. La situation dans les pays européens se maintient, ces derniers déclarant peu de nouvelles infections, et le nombre de nouveaux cas au Canada est faible. En Australie et au Japon, il continue à y avoir des foyers d'infection dans un contexte de propagation communautaire.

Canada : Cette semaine, quelque 3 000 nouveaux cas se sont ajoutés au pays, ce qui représente une augmentation de 2,7 %, soit un pourcentage supérieur à celui de la semaine dernière en raison de nouveaux foyers d'infection dans différentes provinces. Autres éléments importants à souligner :

- **Ontario :** Le nombre de cas quotidien en Ontario continue de se maintenir sous la barre des 150 depuis plusieurs semaines. Cette semaine, 135 nouveaux cas ont été signalés, soit la plus forte augmentation depuis le 15 juin 2020. Les régions de Peel et du Sud-Ouest de l'Ontario sont encore à la deuxième étape du déconfinement, tandis que le reste de la province est rendu à la troisième étape.
- **Taux de résultats positifs :** Un indicateur de la propagation communautaire est le taux de résultats positifs par rapport à tous les tests administrés. En Ontario, par exemple, au plus fort de la crise, le taux de résultats positifs se situait entre 2 % et 3 % sur plus de 20 000 tests par jour. Actuellement, le taux de résultats positifs est négligeable (soit un taux bien inférieur à 1 sur 200 ou encore moins) et est une indication que, comme dans le reste du pays, il n'y a en ce moment pas de propagation communautaire.
- **Taux de mortalité :** Le taux de mortalité de toutes les infections se maintient autour de 8 %. Les nouveaux décès représentent moins de 1 % de tous les cas par semaine et sont surtout liés aux éclosions dans le milieu de la santé, en particulier dans les centres de soins de longue durée.
- **Tendances :**
 - Malgré une diminution importante du nombre de cas signalés quotidiennement depuis plusieurs semaines, il y a des foyers d'éclosion – c'est-à-dire une concentration d'infections dans un même lieu associée à un cas sentinelle – en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Ces éclosions ont contribué à un renversement général de la tendance des nouveaux cas au Canada et sont principalement liées à des personnes parties ou venues d'une autre région et au nombre accru de célébrations dans des maisons autour du congé du 1^{er} juillet.

- Les efforts de la santé publique ont changé pour porter davantage sur la prise en charge rapide des foyers d'écllosion que sur le resserrement des restrictions en vue de tenter d'éliminer complètement le virus. En conséquence, dans les régions touchées par des foyers d'écllosion, il pourrait y avoir un retour rapide et ciblé des fermetures. Afin de simuler une sorte d'immunité collective, le port du masque est maintenant obligatoire dans les lieux publics de bon nombre de régions.
- La semaine dernière, la majorité des personnes déclarées positives après un test de la COVID-19 avaient moins de 40 ans, mais cette semaine la majorité a moins de 30 ans.

États-Unis : Aux États-Unis, le nombre total cas a augmenté de près de 27 % cette semaine (30 % dans les deux semaines antérieures) et le nombre de cas par jour a doublé cette semaine, ce qui montre que la situation s'aggrave. Le nombre de cas dépassera les 4 millions. Autres éléments importants à souligner :

- **Taux de résultats positifs :** Aux États-Unis, la propagation communautaire est actuellement galopante, la proportion de résultats de test positifs étant élevée. La situation générale continue de se détériorer et le nombre de cas par jour ou de cas total par jour, d'augmenter. L'Arizona déclare un taux de résultats positifs de 1 sur 4 pour la semaine dernière, tandis que la Floride avait un taux de 1 sur 6.
- **Moyenne sur sept jours : nouveaux cas en avril par rapport aux nouveaux cas en juillet :** Le nombre moyen de cas sur une période de sept jours a plafonné à 31 700 en avril avant de redescendre à moins de 20 000 le 3 juin 2020. Après une augmentation constante et une résurgence plus tard dans le mois, le nombre moyen de cas sur sept jours dépassait les 66 432 le 21 juillet, soit plus du double déclaré au plus fort de l'écllosion initiale.
- **Moyenne sur sept jours : nouveaux décès en avril par rapport aux nouveaux décès en juillet :** Le nombre moyen de décès sur une période de sept jours a plafonné à 2 228 le 16 avril 2020 avant de redescendre graduellement jusqu'au 4 juillet 2020 à moins de 474. Ce nombre a ensuite connu une augmentation constante pour atteindre la moyenne de 786 décès par jour le 21 juillet sur une moyenne de sept jours.
- **Tendances :** Selon la tendance actuelle, la pandémie continue de toucher davantage les jeunes que les aînés américains, contrairement à ce qui se passait à la fin de mars et au début d'avril. Cela signifie un taux d'admissions à l'hôpital et de mortalité temporairement inférieur à court terme, mais une augmentation de la transmission communautaire ainsi que du nombre de complications, d'hospitalisations et de décès quotidiens (qui a dépassé les 1 000 par jour le 22 juin). Tout cela impose un fardeau au réseau de santé, qui peine à répondre aux demandes dans la plupart des régions, à part le Nord-Est. Il est prévu que cette tendance se maintiendra et qu'elle soulèvera d'autres préoccupations avec le retour à l'école prévu pour la fin d'août et le début de septembre.

Gouvernement du Canada et milieux de la santé publique

Le gouvernement du Canada continue de se préparer à l'arrivée d'une deuxième vague à l'automne et d'acheter de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). L'approvisionnement en ÉPI et les livraisons sont encore difficiles.

La réaction de l'Agence de la santé publique du Canada a réussi à aplatir la courbe de la pandémie et le Canada est parvenu à réduire le nombre d'infections et de décès. L'Agence tourne maintenant ses efforts sur la gestion de longue haleine des foyers d'écllosion compte tenu de l'incapacité jusqu'à maintenant d'éradiquer complètement le virus par des mesures de confinement serrées. Elle continue de demander à la population canadienne de faire preuve de vigilance pour aider à prévenir la transmission de la COVID-19.

Les responsables de la santé publique craignent que l'évolution de la propagation, de plus en plus associée aux jeunes qui « baissent la garde », risque de raviver la transmission communautaire. De plus en plus de règlements locaux exigent le port du masque à l'intérieur et un nombre croissant de mesures de prévention sont remises en vigueur, particulièrement dans les bars et les restaurants, à cause de foyers d'écllosion (réduction des heures d'ouverture, accroissement de l'espace entre les tables, obligation de porter le masque jusqu'à être assis à sa table, etc.).

Important! La profession dentaire doit continuer à faire preuve de vigilance.

L'ADC rappelle à la profession dentaire qu'elle doit maintenir ses efforts de dépistage assidus de la COVID-19 quand un patient prend un rendez-vous et quand il se présente au cabinet.

- Les cabinets dentaires dans les régions qui connaissent des foyers d'écllosion doivent redoubler de prudence. Selon la tendance actuelle, un nombre croissant de ces foyers serait lié à des personnes de moins de 30 ans. Ces foyers peuvent être associés à un établissement en particulier dans leur région, comme un hôpital ou une usine de transformation. Les cabinets doivent en tenir compte dans leurs efforts de dépistage de la COVID-19 pour aider à réduire les risques de propagation de l'infection.
- En général, les cas d'écllosion et de transmission parmi le personnel de la santé ont été associés jusqu'à maintenant aux aires communes, telles que les salles à manger ou les salles de toilette¹, ce qui continue d'être un motif d'inquiétude. Il est important de rappeler aux membres du personnel du cabinet les conseils suivants :
 - Il ne faut pas baisser pas la garde.
 - Le personnel doit porter un masque en tout temps au cabinet. Vu la difficulté d'assurer l'approvisionnement de tous les masques de qualité médicale, un masque personnel en tissu qui est lavé tous les jours constitue une bonne solution de rechange quand le personnel n'effectue pas de tâches cliniques, est en pause, ou entre ou sort du cabinet.
 - Il faut continuer à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris désinfecter les surfaces des aires communes, tels les comptoirs, les poignées de porte, les robinets, les éviers et les toilettes.
 - Il faut se laver les mains souvent.
 - **Élément crucial!** Il faut respecter la distanciation dans les coins repas, les zones de stérilisation et les autres aires communes pour éviter la propagation du virus.

¹ Cette information se fonde sur les rapports de cas de l'Ontario et du Québec, en particulier dans les centres de soins de longue durée et les hôpitaux. Dans ces milieux, les protocoles ne stipulaient pas qu'un masque devait être porté en tout temps et les cas de transmission de l'infection de la COVID-19 d'un membre du personnel à un autre étaient courants selon les données de recherche des contacts et de suivi. Les premiers rapports de Chine corroborent ce constat.

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Du nouveau! Changements importants proposés par le gouvernement à la subvention salariale : Le vendredi 17 juillet 2020, le ministre des Finances, Bill Morneau, a annoncé des changements au programme fédéral de subvention salariale, qui sera prolongé jusqu'à la fin de l'année et dont l'accès sera élargi à davantage d'entreprises.

Les changements proposés rendront le programme accessible aux employeurs ayant eu une perte de revenu de moins de 30 % et permettront à tous les employeurs admissibles de toucher une subvention de base à réduction graduelle. Cette mesure aidera les employeurs accusant une perte de revenu inférieure à 30 % à maintenir leurs employés en poste ou à les réembaucher, tout en s'assurant que ceux qui ont déjà bénéficié de ce programme puissent y demeurer admissibles, même si leurs revenus rebondissent et qu'ils ne satisfont plus au seuil d'une baisse de revenu de 30 %.

Les employeurs les plus durement touchés par la pandémie seront aussi admissibles à une subvention complémentaire maximale de 25 %. Les employeurs qui ont connu une baisse de revenu moyen sur trois mois de plus de 50 % seront admissibles à cette mesure.

L'ADC s'affaire actuellement à élaborer des conseils de haut niveau au sujet du programme remanié. Vu la spécificité du programme pour chaque entreprise et la complexité de l'échelle variable de la nouvelle subvention, il est fortement recommandé aux cabinets de retenir les services de professionnels de la comptabilité et des finances pour les aider à s'y retrouver dans les nouvelles règles.

Pour mettre en œuvre ces mesures, le Parlement a adapté la loi cette semaine et le Sénat l'étudiera la semaine prochaine. La démarche pour présenter une demande au nouveau programme sera lancée une fois que la loi aura obtenu la sanction royale.

Rappel : Consultations prébudgétaires de 2021 : Le Comité permanent des finances lancera les consultations prébudgétaires annuelles, qui se dérouleront cette année sous le thème du « redémarrage de l'économie et relance ». La date limite pour soumettre un mémoire est fixée au 7 août 2020. L'ADC fera bientôt circuler une ébauche de mémoire à des fins de discussion.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Il se réunit toutes les deux semaines pour :

1. faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
2. élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'ÉPI;
3. définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

Rappel : Le groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et à établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales membres de l'ADC.

Test de dépistage en laboratoire de la COVID-19 et avis de rappel de Santé Canada

Mise à jour! Test de la COVID-19 : Le 22 juin, l'Agence de la santé publique du Canada et l'Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie Canada ont abordé ensemble *Les défis des tests en laboratoire de la COVID-19*.

Elles ont montré qu'il peut falloir jusqu'à deux semaines pour que les immunoglobulines (soit les anticorps) atteignent des taux détectables. Pour cette raison, les tests sérologiques ne sont pas des tests diagnostiques appropriés et ne devraient pas servir au dépistage instantané de la COVID-19. Les tests moléculaires semblent plus prometteurs, mais l'interprétation des résultats négatifs pose encore des défis parce que le taux de faux négatifs demeure mal défini jusqu'à maintenant.

Il est peu probable que les tests instantanés, qui sont appropriés pour déterminer les personnes qui ne risquent pas de transmettre la COVID-19, soient sur le marché dans un proche avenir.

Nouveau! Rappel de certains désinfectants pouvant présenter un risque pour la santé : Le [17 juillet 2020](#) et le [21 juillet 2020](#), Santé Canada a émis des avis pour signaler à la population que certains désinfectants étaient retirés du marché parce qu'ils contiennent des ingrédients non permis dans ces produits au Canada. Veuillez vous reporter aux avis pour obtenir la liste complète des produits visés.

Ce que vous devez faire :

- Cessez d'utiliser les produits présentés dans la liste ci-dessous ou qui figure sur la liste de désinfectants pour les mains contenant de l'éthanol de qualité technique qui présenteraient des risques à la [santé](#). Suivez les consignes municipales ou régionales sur l'élimination des produits chimiques et autres déchets dangereux. Vous pouvez également retourner les produits à votre pharmacie pour qu'ils soient éliminés convenablement.
-

- Consultez un professionnel de la santé si vous avez utilisé l'un de ces produits et que vous avez des préoccupations relatives à votre santé.
- Pour limiter la propagation de la COVID-19, lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. Utilisez du désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Utilisez des [désinfectants pour les mains](#) dont la vente est autorisée au Canada. Ces produits figurent sur la liste de désinfectant pour les mains qui répondent aux exigences de Santé Canada.
- Consultez la liste des désinfectants pour les mains autorisés ou homologués dans d'autres territoires qui n'affichent pas de NPN ni de DIN, mais qui sont acceptés pour usage pendant la pandémie de COVID-19. Consultez la liste de produits [ici](#).
- Signalez à Santé Canada tout [effet indésirable](#) lié à un produit de santé ou toute [plainte](#) concernant un de ces produits.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19.

CDA Oasis produit une série d'entrevues vidéo avec des membres du conseil d'administration de l'ADC, de l'équipe de réaction à la COVID-19 de l'ADC ainsi que d'autres experts pertinents. Les vidéos suivantes [en anglais] ont été publiées cette semaine :

- [Comment se passe la reprise de vos activités professionnelles?](#)
Le Dr Bill Abbott raconte comment s'est passé le confinement pour lui et la reprise de ses activités. Il présente en détail les protocoles de retour au travail mis en pratique avec succès dans son cabinet. Il explique ce qui a changé pour le patient, l'infrastructure du cabinet et les prochaines étapes pour la médecine dentaire une fois que la pandémie sera terminée. **(21 juillet 2020)**
- [Comment arriver à bien s'hydrater malgré tout l'équipement de protection individuelle?](#)
Des recherches menées auprès d'athlètes de haut niveau montrent qu'une perte hydrique correspondant à une réduction d'aussi peu que 1 % du poids corporel peut affecter considérablement l'acuité mentale, le temps de réaction et les fonctions exécutives. Dans la présente entrevue, le Dr Uche Odiatu explique l'importance de rester bien hydraté lors d'un quart de travail chargé au cabinet. **(20 juillet 2020)**

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Rappel : Le numéro 4 de *L'essentiel de l'ADC* est [en ligne](#).



Nouveau! Plan de retour au bureau de l'ADC

L'ADC se fait un devoir de veiller à la santé de ses employés et de leur famille, particulièrement en pleine pandémie de COVID-19.

L'ADC se conforme aux directives gouvernementales tout en s'efforçant de trouver un équilibre entre les préoccupations en matière de santé publique et les besoins de nos entreprises. Elle a préparé un [Plan de retour au bureau de l'ADC](#) à l'intention de son personnel qui décrit comment l'association prévoit réintégrer ses bureaux d'Ottawa.

Depuis l'arrivée de la pandémie de COVID-19, le personnel fait du télétravail. L'ADC prévoit maintenir ce mode de travail jusqu'en janvier 2021, date à laquelle une évaluation aura lieu pour déterminer si tous peuvent retourner au bureau en toute sûreté.

Entre-temps, le personnel continue de vaquer à ses tâches à distance. L'ADC suivra les avis de santé publique et mettra à jour son plan de retour au bureau en conséquence, tout en tenant les associations dentaires provinciales et territoriales ainsi que les parties prenantes au courant de tout changement.

Santé mentale et bien-être

Il est plus important que jamais de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général. Par l'entremise des médias sociaux, de son centre d'assistance et de son site Web, l'ADC s'active à faire connaître le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPI. Il est possible de joindre ce programme de soutien pour la santé mentale et le bien-être au **1-844-578-4040** ou à partir du site www.travailsantevie.com.

Nouveau! Un nouveau billet sur le bien-être a été publié dans [CDA Oasis](#) [en anglais] :

- [Avez-vous l'impression d'être submergé? Des conseils pour s'en sortir](#)
Lors de cette discussion éclairante avec le Dr John O'Keefe, la Dre Sally Safa aborde le fait de se sentir submergé. Quel est ce sentiment au juste et comment se fait-il que les dentistes y soient particulièrement susceptibles? Et quelles stratégies est-il possible d'adopter pour s'en sortir et mener une vie heureuse et saine au travail et chez soi? **(22 juillet 2020)**

Série de balados : [Trouver la force de continuer. Stratégies pour favoriser la santé mentale durant la pandémie de COVID-19](#) [en anglais] – À la grandeur du pays, la population doit composer avec un monde en mutation et des enjeux plus importants que jamais. La façon de réagir à ces défis définira le Canada de demain. Bill Howatt, Ph. D., chef de la recherche et de la productivité de la main-d'œuvre au Conference Board du Canada, présente ses stratégies pour favoriser la santé mentale durant la pandémie de COVID-19.



Ce service offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, **du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.**



L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrecoups de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Canadian Dental Association
1815 Alta Vista Drive,
Ottawa, Ontario K1G 3Y6
Phone: 1-866-788-1212
Email: reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca



Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.